

UN(E) CONSEILLER(E) D'ENTREPRISE AGRICOLE

Vous recherchez un métier diversifié, qui a du sens, au service des agriculteurs et de l'agriculture de demain ?

QUI SOMMES NOUS !

La Chambre d'agriculture de la Haute-Loire vous propose un emploi stable et riche en défis, de l'autonomie et de la flexibilité dans vos missions, une ambiance de travail collaborative tout en respectant l'équilibre vie privée vie professionnelle.

La chambre d'agriculture de la Haute-Loire dispose d'une expertise reconnue et d'une proximité unique avec les agriculteurs et les collectivités. Plus qu'une simple organisation ou entreprise, elle est dotée de missions et de valeurs fortes visant à contribuer au développement responsable de l'agriculture de la Haute-Loire.

DEFI A RELEVER !

Le conseiller d'entreprise sera en charge :

- des études de projets d'agriculteurs dans le cadre de l'installation, du développement de la production ou de la réorientation de systèmes d'exploitation
- De l'accompagnement technico-économique des éleveurs : suivi en phase d'installation, optimisation des systèmes d'exploitation, calculs et analyses de coûts de production, mise en œuvre de plans d'actions...
- De la mise en œuvre de formations collectives auprès des agriculteurs
- De l'enregistrement des cahiers d'épandage et registres phytosanitaires, rédaction de prévisionnel de fertilisation, réalisation de plans d'épandage.....
- De l'accompagnement des agriculteurs dans la réalisation et le suivi de leur déclaration PAC et leurs engagements.
- De la participation au développement des services de la Chambre d'Agriculture en proposant des prestations dans le secteur d'intervention.

PROFIL

Vous êtes titulaire d'un BTS agricole, d'une licence ou ingénieur agronome
Vous avez une bonne connaissance du milieu agricole
Vous maîtrisez les outils informatiques
Vous avez des aptitudes relationnelles et du travail en équipe
Vous êtes autonome, rigoureux et organisé
Débutant accepté

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Lieu de travail : Le Puy en Velay avec des déplacements sur tout le département.

Contrat de travail : CDI avec période d'essai

Entrée en fonction : dès que possible

Rémunération : Selon la grille des chambres d'agriculture. De 26 000 € à 30 000 € Brut annuel, évolutif selon formation et expérience.

AVANTAGES

Rémunération annuelle sur 13 mois + 28 jours de congés + 19 jours de RTT (base 39 h).
Prise en charge financière employeur de 50% du socle de la complémentaire santé.
PC, téléphone portable, Véhicule de service.
Ticket restaurant
Télétravail (30 jours par an)
Possibilité d'évolution professionnelle au sein du réseau des chambres d'agriculture.